POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU CEA

NOTRE PRÉOCCUPATION PERMANENTE EST DE PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS NOS PERSONNELS ET DE GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR, propice à la réussite de nos missions et activités. **LA SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ :** aucune contrainte, économique ou de délai, ne justifie de mettre en danger nos salariés, nos partenaires ou notre environnement de travail.

C'est pourquoi nous nous engageons à faire de la sécurité, un réflexe au quotidien, ancré durablement dans nos comportements et nos pratiques professionnelles.

Cette politique de sécurité couvre les risques de toute nature et s'adresse à l'ensemble des personnels du CEA et ses prestataires et partenaires intervenant sur ses sites, dans le respect des responsabilités respectives du CEA et des autres employeurs.

LA SÉCURITÉ, AVEC TOUS ET POUR TOUS

La sécurité, qu'elle soit individuelle ou qu'elle profite au collectif, nécessite l'engagement de chacun et repose sur notre volonté d'en faire une valeur commune.
Dans notre organisation, les missions et responsabilités exercées dans le domaine de la sécurité s'articulent autour de trois niveaux : l'Administrateur général ; le directeur de centre et le chef d'installation ou le responsable de contrat d'installation (RCI).
Dans ce cadre, salariés, partenaires et prestataires du CEA, nous sommes tous impliqués dans notre sécurité et celle de nos collègues.
Cette politique de sécurité est portée par :

- chacun d'entre nous, qui contribuons, par notre attitude et nos actions, à une vigilance partagée et à la sécurité de tous ;
- nos acteurs de la ligne sécurité qui accompagnent sa mise en œuvre et qui constituent un maillon essentiel dans le renforcement de notre sécurité au quotidien ;
- nos managers, qui ont un rôle déterminant dans le déploiement d'une culture de sécurité forte, en incarnant l'exemplarité, en favorisant le dialogue et en accompagnant les équipes dans le respect des comportements attendus ;
- nos acteurs du dialogue social, qui contribuent également à une conscience partagée des risques et à la mise en œuvre de cette politique.

NOS COMPORTEMENTS, DÉTERMINANTS POUR LA SÉCURITÉ

Nous adoptons des comportements individuels et collectifs responsables, de nature à renforcer notre culture de sécurité. Nous sommes attentifs à notre propre sécurité mais aussi à celle des autres. Nous adoptons une attitude interrogative face à une situation inattendue et nous réinterrogeons régulièrement nos pratiques. Nous signalons toute situation anormale et intervenons si nécessaire pour faire cesser toute situation dangereuse.

UN NIVEAU ÉLEVÉ DE COMPÉTENCE BÂTI SUR LA FORMATION

Nous nous formons pour maintenir un niveau élevé de compétence dans la prévention des risques et pour améliorer la sécurité au sein de l'organisme. Tous nos personnels bénéficient de formations spécifiques adaptées aux risques inhérents à leurs activités, tout au long de leur carrière au CEA.
Nous fournissons les ressources, la formation et les outils nécessaires pour promouvoir la « culture de sécurité », selon les six règles essentielles de la sécurité.

L'AMÉLIORATION CONTINUE PAR LE TRAITEMENT APPROFONDI DES ÉVÉNEMENTS ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Chaque incident ou situation à risque fait l'objet d'une analyse approfondie et transparente pour en comprendre les causes profondes. Un plan d'action détaillé, incluant des actions correctives adaptées, proportionnées aux enjeux, est élaboré, mis en œuvre rapidement et suivi. Une attention particulière est portée aux accidents graves et aux événements dits « HIPO » ayant un haut potentiel d'impact en matière de sécurité.
La remontée des signaux faibles par tous et leur traitement permettent une prise en compte proactive des risques. Le retour d'expérience de chaque évènement est effectué et les bonnes pratiques sont partagées, contribuant ainsi à renforcer la culture de sécurité et l'amélioration continue.

LE DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE DE SÉCURITÉ

Nous valorisons la prise d'initiative en matière de sécurité qui est essentielle pour encourager les comportements responsables et les bonnes pratiques.
Nous respectons les règles de sécurité, qu'elles soient générales ou locales au poste de travail. Tout manquement doit faire l'objet de mesures adaptées afin de préserver un environnement sûr pour tous.

En accord avec les valeurs du CEA, la sécurité exige la coopération de tous, une vigilance constante pour anticiper les risques et une conscience des responsabilités individuelles et collectives.

La sécurité de tous repose sur *l'engagement de chacun*

29 AVRIL 2025

F. JACQ

M-A. RAVON-BERENGUER · **J. DEMOMENT** · **A-I. ETIENVRE** · **J. GALLAND** · **P. STOHR** · **M-A. FOLACCI** · **M-D. FAIVRE** · **F. TOUITOU-DURAND** · **A-H. BOUILLON** · **L. DARASSE**

H. BARBELIN · **M. BEDOUCHA** · **C. BOURMAUD** · **B. CAPBERN** · **B. FEIGNIER** · **Y. MARTIN** · **D. ROUSSELLE** · **M. SECHERESSE** · **J-P. VERGER**

■ ANNEXE À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ■

LES 6 RÈGLES DE CULTURE DE SÉCURITÉ DU CEA

Le CEA développe une culture de sécurité opérationnelle qui se décline selon SIX RÈGLES ESSENTIELLES :

1 | PRÉPARER les activités et anticiper les risques.

2 | DOCUMENTER les activités.

3 | APPLIQUER les règles de sécurité en situation.

4 | CONTRÔLER les activités.

5 | GÉRER les imprévus en assumant le devoir d'alerte.

6 | PARTAGER le retour d'expérience.

LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

SALARIE, PARTENAIRE OU PRESTATAIRE DU CEA, JE SUIS ACTEUR DE MA SÉCURITÉ ET DE CELLE DE MES COLLÈGUES :

- Je suis vigilant dans mes déplacements.
- Je respecte la signalisation et les balisages de sécurité.
- Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) qui sont adaptés à mon activité et qui m'ont été fournis.
- Je connais et me prémunis des risques liés à mon activité.
- J'adopte une attitude interrogative dans mes activités.
- J'arrête et j'alerte de toute activité ou situation que je juge dangereuse.
- Je remonte tout signal faible.
- Je partage mon expérience avec les autres.

MANAGER, JE SUIS LEADER DE LA SÉCURITÉ :

- Je m'assure de la formation adéquate de mon équipe.
- Je fournis les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de mon équipe.
- Je fixe des objectifs de sécurité individuels à chaque salarié et des objectifs collectifs à mon équipe.
- J'organise un point prévention au début de toute réunion managériale.
- Je me rends régulièrement sur le terrain et réalise des visites de sécurité avec mon équipe.
- Je valorise les actions et comportements de sécurité.
- Je reconnais le droit à l'erreur.
- Je sanctionne les contournements volontaires aux règles de façon adaptée.

ACTEUR DE LA LIGNE DE SÉCURITÉ JE SUIS MOBILISATEUR DE LA SÉCURITÉ :

- Je m'assure que cette politique de sécurité est connue, comprise et appliquée à tous les niveaux.
- Je conseille les managers et les personnels.
- J'organise la communication sécurité (retour d'expérience, bonnes pratiques).
- Je m'assure que la remontée des signaux faibles est rendue possible pour tous et documentée, et je m'assure de son traitement.
- Je soutiens les équipes d'exploitation dans la mise en œuvre du référentiel sécurité.

La sécurité de tous repose sur *l'engagement de chacun*